L'ABEILLE.

Imprimée et publiée, tous les jours, par JEROME BAYON. Imprimeur de l'Etat de la Louisiane.

"Il faut que l'UNION soit conservée"

LUNDI MATIN, 22 JUILLET 1833.

Jours de publication : LUNDI, MERCREDI & VENDREDI.

POUR GOUVERNEUR:

J. B. DAWSON.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 22 juillet.

Le courrier du nord n'est pas arrivé hier—celui de l'ouest n'a rien apporté d'intéressant.

NOUVELLES DIRECTES DE FRANCE.

Le navire *Bolivar*(?), capitaine Childs(?), parti du Hâvre le 3 juin, est entré hier dans notre port. Les journaux reçus par cette voie sont du 31 mai; nous en extrayons tout ce qui est de quelque intérêt. La nouvelle la plus importante est celle de la cession du pachalick d'Adana à Méhémet-Ali, par la Porte; en conséquence, la question turco-égyptienne paraît devoir être réglée définitivement.

Des idées sur la prolongation du séjour de Joseph Bonaparte à Londres semblent se réaliser; les journaux ministériels parlent indistinctement des projets qu'il tente pour révolutionner la France.

La cour d'assises de la Seine vient d'acquitter encore le gérant d'un autre journal républicain, le *National*.

Il y a eu des troubles dans plusieurs départemens mais qui ne paraissent pas avoir un caractère politique.

L'Angleterre est aujourd'hui de toutes les contrées de l'Europe celle qui mérite le plus d'attention ; il s'y débat de hautes questions politiques, dont les résultats doivent non seulement influer sur le pays mais se répandre au loin et avoir les conséquences les plus graves. La réforme du principe électoral obtenue récemment par le parti whig, est trouvée trop étroite par le parti radical, dont le chiffre s'accroît chaque jour dans une proportion qui doit inspirer de la terreur au gouvernement. Le peuple exige impérieusement toutes les conséquences de la réforme ; en demandant une représentation moins défectueuse et plus réelle, il n'a pas prétendu se borner au vain honneur de voir chaque fraction du pays plus fidellement représentée dans le parlement ; s'il a voulu cette réforme, s'il l'a demandée avec une courageuse persévérance, c'est parcequ'il espérait qu'une représentation vraiment nationale sentant les maux qui pèsent sur le pays, travaillerait avec ardeur à y porter un remède efficace. Mais son espoir a été déçu ; de tous ces maux, dont le nombre est grand, le plus lourd, le plus accablant, le système d'imposition, n'a pas occupé jusqu'ici le parlement. Ecrasée sous cet insupportable fardeau, l'Angleterre le rejette aux pieds de ses tyrans et veut à tout prix qu'ils l'allégent. Elle a pris sa résolution, résolution inébranlable devant laquelle il faudra céder, ou provoquer une révolution qui pourrait avoir toutes les phases de celle de 89 en France.

Et cependant, si l'assemblée de Birmingham, qu'on ne pourra pas dire composée de canaille et d'ivrognes, où 80 mille citoyens paisibles sont venus manifester courageusement leur opinion pour la porter au pied du trône, et se sont retirés avec cet ordre et ce recueillement solennel que présente la foule sortant d'adorer Dieu dans un temple ; si l'assemblée de Birmingham voit ses résolutions sanctionnées par Guillaume, et un ministère radical succéder à l'impuissant ministère whig de lord Grey, qu'arrivera-t-il? En supposant que cette nouvelle administration sache se créer une majorité imposante dans les chambres, elle portera la hache sur l'arbre antique des abus, elle dégrévera les taxes, elle diminuera les ressources déjà insuffisantes du gouvernement pour faire face à son incalculable dette. Et alors, comment marchera cette machine si compliquée et si embarrassée? Un tel ministère, qui ne peut se le dissimuler, après avoir satisfait au vœu du peuple resterait à son tour frappé d'impuissance devant les grands événemens qu'il aurait accomplis et ne trouverait ni en lui-même ni dans la nation la force nécessaire pour parer aux conséquences de ces événemens. Car enfin, quelle ressource le génie même du plus illustre homme d'état pourrait-il opposer à la nécessité de payer, quand cette nécessité a pour compagne l'impossibilité de trouver de l'argent?

Telle est la situation actuelle de l'Angleterre, et celle dont elle est menacée; d'un côté, une révolution imminente si le gouvernement n'entre pas complettement dans l'esprit de la réforme et n'en adopte pas largement toutes les conséquences ; et de l'autre, en suivant la route qu'indique la tendance de l'opinion publique, la ruine du gouvernement, la banqueroute de l'état, résultat inévitable de la destruction de toutes ses ressources.

A côté de ces questions vitales s'agitent d'autres questions, dont les moins importantes peut-être sont celles de l'occupation d'Alger par la France et de la guerre d'Orient; car, quant à l'affaire hollando-belge, elle parait décidée aujourd'hui ou du moins ajournée indéfiniment. Le parti du ministère Wellington, c'est-à-dire celui de l'aristocratie, qui est loin d'être sans influence dans les conseils de la couronne, remue ciel et terre pour forcer le gouvernement à obtenir de la France l'évacuation de la régence africaine; et des négociations sont entamées entre les deux cabinets, dont il est impossible encore de prévoir le terme et l'issue. Sans doute la faiblesse, l'inertie, l'impopularité, la lâcheté du gouvernement français actuel le porteraient à obtempérer à la demande de l'Angleterre; mais il lui faudrait surmonter pour cela une difficulté qu'il n'osera jamais affronter, une barrière qu'il n'osera jamais franchir. Cette difficulté, cette barrière, c'est l'opinion publique; et ici par opinion publique nous entendons réellement l'opinion de la presque universalité du royaume. Louis-Philippe et ses ministres savent que les partis sont divisés sur les questions d'administration intérieure, et voilà pourquoi ils montrent tant d'audace à fouler au pied le vœu de la partie la plus éclairée et la plus avancée du peuple; mais ils savent aussi que sur une question qui touche d'aussi près à l'honneur national que celle de l'abandon d'une conquête, les partis n'ont qu'une voix, et que l'expression universelle de leur mécontentement éclaterait dans toute la France et viendrait retentir terrible jusqu'au pied du trône. Carlistes, républicains, monarchistes constitutionnels et philippistes feraient entendre un concert unanime de plaintes contre ce lâche abandon, qui partagerait jusqu'aux amis personnels des ministres. Ainsi donc, il faudra résister à toutes les sollicitations et même aux menaces du cabinet anglais, il faudra se fonder en concessions sur d'autres points pour l'humanité. Mais, nous le répétons, l'aristocratie britannique veut absolument l'évacuation d'Alger; elle exige impérieusement qu'on fasse ce sacrifice à son orgueil blessé et l'a[illegible] anglais est encore présente; et sur ce point elle trouvera de l'écho sur les bancs des whigs et même parmi les radicaux; car tous les partis anglais sont anglais avant tout. Il y a donc matière ici à une brouillerie sérieuse entre les deux cours et peut-être, par suite, à une guerre. Cette guerre serait éminemment nationale des deux côtés; et en réveillant un moment les vieilles animosités des deux peuples, que la révolution de juillet a assoupies, elle pourrait avoir les conséquences les plus importantes.

A l'égard de ce qui se passe dans l'orient, nous ne croyons pas, quels que soient les motifs qui l'y poussent, que l'Angleterre soit en état d'opposer en ce moment une barrière aux envahissemens de la Russie sans le secours de la France; et si d'autres questions les divisent l'une et l'autre, si déjà le gouvernement philippien recule honteusement après tant de fanfaronnades, devant les menaces de la Russie, le concours des deux grandes puissances occidentales est impossible. Et cependant, les intérêts de l'Angleterre en seront lésés; et cependant la masse de cette population commerçante s'en irritera; et d'irritation générale amènera de nouvelles difficultés et rendra plus difficile encore la solution de toutes celles qui existent déjà.

Abordons maintenant une des questions vitales qui déjà se débattent dans le sein du parlement, une question dont les résultats rejailliront jusqu'à nous, et qui, peut-être, au moment où nous écrivons est déjà décidée. Harcelé par une opinion qui surveille sa marche avec tant d'impatience et d'anxiété, et prévoyant sans doute l'époque prochaine de sa chûte, le ministère anglais s'est jeté, en désespoir de cause, dans une question qu'il a cru susceptible de lui rallier une fraction nombreuse de chacun des partis qui divisent et déchirent le pays, et sans songer que l'ordre social, les mœurs, les préjugés, mettaient souvent un obstacle insurmontable à l'application immédiate des plus belles théories des philantropes, il a voulu jouer dans le parlement son existence contre celle des colonies entières de la Grande-Bretagne! Car c'est à cela que revient le *plan d'émancipation* qu'on a lu dans nos colonnes. Imprudents ministres, les leçons du passé sont donc perdues pour eux! ont-ils si-tôt oublié les conséquences d'une mesure semblable adoptée avec autant d'imprévoyance par une nation voisine! Ce sont eux, ce sont leurs pareils, c'est l'Europe enfin, qui a inoculé aux colonies américaines d'un mal presque incurable, la lèpre indélébile de l'esclavage; et aujourd'hui c'est par le fer et la flamme, c'est par la ruine, qu'ils veulent guérir les affreux ravages qu'a causés leur [illegible] présent!

Est-ce donc à l'innocent à supporter la peine du coupable? [illegible] dans ce cratère dont les éruptions pourraient rejaillir jusque sur nous. Mais, nous le répétons, les colonies sont innocentes du fléau qu'y a importé l'Europe; si elles comprennent les théories des philantropes modernes, elles ne comprennent pas moins leurs droits, leurs droits qu'a faits l'Europe, que l'Europe a sanctionnés par des codes et des lois; elles consentiront à l'abandon de ces droits quand ils auront été transportés sur d'autres propriétés d'une valeur égale et réelle; cette translation qui ne peut s'opérer qu'avec lenteur, s'accorde d'ailleurs parfaitement avec la progression lente qu'exige la réorganisation du système social des colonies; et comme il est de notoriété pour quiconque connaît ces choses autrement que par les livres des philosophes, que les intérêts de cette population-propriété dont l'Europe revendique les droits et qui seule les lui a *ravis*, [illegible] pour les conséquences de son double crime, ne se fonderont *jamais* avec les intérêts de la population-propriétaire, il faut donc prendre des mesures pour retransplanter graduellement la première dans le pays qu'elle n'aurait jamais dû quitter, et lui substituer dans le même degré une population homogène à la seconde. Tout autre système est une déception, une erreur, ou une trame infernale ourdie contre des milliers d'hommes innocents des préjugés qu'on leur a faits ; quiconque connaît les colonies doit savoir que nous disons vrai. Et pour changer les mœurs et les idées de la population blanche des colonies, il faudrait la transporter pendant un siècle dans une contrée où elle ne vit pas un épiderme noir. Optez.

Oui, l'esclavage fut pour les colonies comme la robe de Déjanire pour Hercule ; et le plan de l'émancipation projetée par le ministère anglais pour retarder ou empêcher sa chûte, est le bûcher qui doit les consumer. Aveugles ministres, est-ce avec des cendres qu'ils veulent cimenter leur pouvoir croulant ! et quand des milliers de familles ruinées viendront leur demander du pain, quand l'Angleterre ébranlée par tant de secousses intestines aura vu anéantir la moitié de son commerce, que pourront-ils pour parer à tant de maux ? que sera elle-même cette Angleterre, encore si fière et si orgueilleuse aujourd'hui, mais alors appauvrie, sans trésor, sans armée, avec une marine désormais impuissante par le manque d'argent, que sera-t-elle en Europe?

Notre dessein, en commençant cet article, n'était pas d'indiquer les moyens de remédier à la situation actuelle de l'une des premières nations de l'Europe; cette tâche appartient à d'autres. Nous voulions seulement faire voir que chacune des grandes questions qui l'occupent menace fortement sa puissance; on jugera si nous avons rempli notre but.

La malle de samedi nous a apporté des nouvelles de Lisbonne du 17 mai, reçues à New-York par le brick *Quito*, capitaine Maxfield.

La flotte de Miguel était dans la rade de Lisbonne, où elle restait dans l'inactivité faute d'hommes. Le 12, le gouvernement a commencé une presse générale pour forcer les Portugais à s'embarquer sur les navires qui étaient en rade. Le 13, il a été publié un ordre qui défendait aux charpentiers de navires et aux calfats de travailler sur aucun navire marchand jusqu'à ce qu'un vieux navire du gouvernement, qui avait été condamné, eût été réparé, leur enjoignant en même temps de travailler tous les jours sans en excepter le dimanche.

Rien d'important n'avait transpiré à Porto, mais d'ailleurs il eût été difficile d'en être informé, parce que toutes les communications sont fermées par le gouvernement.

On attendait don Pedro à Lisbonne dans une dizaine de jours, et l'on pensait qu'il serait reçu à bras ouverts par toutes les classes. La cause de Miguel n'a plus désormais aucun soutien dans le peuple, mais cependant ce peuple n'ose pas exprimer publiquement son opinion. Les désertions, dans l'armée de la marine, sont très-fréquentes, parce que les soldats ne reçoivent aucune paie. On dit que depuis seize mois Miguel n'a pas donné un sou à ses troupes, quoiqu'à différentes époques il ait promis de les payer avant deux mois, promesse qu'il venait encore de renouveler au départ du *Quito*.

Le choléra a fait de grands ravages à Lisbonne ; mais il avait beaucoup diminué aux dernières dates.

Un décret de don Pédro du 3 avril permet l'entrée à Porto des vins du pays et des vins étrangers ; les premiers paieront un droit de cinq pour cent, et les seconds de 20 pour cent *ad valorem*. Ces vins pourront être importés sous un pavillon quelconque. Le champagne et les liqueurs spiritueuses de toute espèce seront pareillement admis, moyennant un droit de 30 pour cent *ad valorem*.

Le brick *Enterprise*, capitaine Flitner, de Boston, a rencontré en mer, lat. 33°, 30', long. 71°, 41', le brick *Douglas*, capitaine Prudden, naufragé, venant des Bermudes et allant à Alexandrie. Il ne restait à bord qu'un enfant d'environ 9 ans, nommé Richard Prudden, natif des Bermudes et parent du capitaine. Le capitaine et le reste de l'équipage avaient été sauvés par la goëlette *Jane*, capitaine Davis ; Richard Prudden avait été abandonné à bord parce qu'étant endormi dans la chambre au moment du naufrage on le crut noyé.

EXTERIEUR.

FRANCE.

Paris, 30 mai.

Après avoir si long-temps annoncé que les négociations relatives aux affaires d'Orient rencontraient à chaque pas de nouvelles difficultés, après avoir vingt fois prédit que le sultan ne céderait jamais sur la question du district d'Adana et que de nouvelles complications, prêtes à surgir de ce différend particulier, ne pouvaient manquer de rallumer les torches de la guerre plutôt assoupies qu'éteintes, la *Gazette d'Augsbourg* publie enfin la confirmation formelle des faits dont notre gouvernement a répandu la connaissance, faits qui donnent le plus complet démenti aux prédictions des correspondans de la feuille allemande, aussi bien qu'à leur opinion sur l'influence respective des représentans des cabinets français et russe dans les résolutions du divan. Les faits parlent ici trop clairement pour ne pas nous dispenser de revenir sur ce que nous avons plusieurs fois exprimé au sujet de l'esprit qui inspire quelques-uns des correspondans que certains journaux allemands disent avoir à Constantinople.

Il y a deux particularités à remarquer dans les événemens qui viennent de s'accomplir : c'est que le comte Orlof, envoyé de Saint-Pétersbourg avec une mission qu'on ne peut supposer avoir été extrêmement favorable aux prétentions du pacha d'Egypte, est arrivé précisément à point nommé, pour assister à la conclusion pacifique du différend, et pour complimenter l'amiral Roussin sur le succès de ses efforts dans le but de déterminer le sultan à faire de nouvelles concessions pour assurer la paix ; c'est encore, que la nouvelle de cet heureux arrangement ait été apportée à Paris avec une promptitude qui prouve l'importance que l'amiral Roussin y attachait, puisque le 19 mai le gouvernement autrichien n'en avait point encore reçu l'avis, et que les faits n'étaient connus à Vienne que par les dépêches remises à M. de Saint-Aulaire, par le courrier expédié de Constantinople pour Paris. Quoiqu'il en soit, la chose est aujourd'hui aussi authentique que possible, puisque les correspondances particulières datées de la capitale de l'empire ottoman, le 7 et le 8 mai, s'accordent toutes avec les dépêches officielles sur les faits principaux.

—Les dépêches reçues aujourd'hui à l'ambassade autrichienne confirment toutes les nouvelles reçues par notre gouvernement il y a cinq jours, et annoncent, dit-on, la signature définitive de la paix par un commissaire arrivé à Constantinople, au nom d'Ibrahim-Pacha.

—C'est dans le courant de la semaine prochaine que le ministère doit faire aux chambres la communication des mesures arrêtées pour la translation de la duchesse de Berri en Sicile. L'approbation que la chambre a donnée hier indirectement aux intentions bien connues du ministère de la rendre à la liberté ne paraît pas suffire au gouvernement.

—On vient de recevoir, par le bateau à vapeur la *Confiance* et le navire l'*Amphitrite*, des nouvelles de Lisbonne et de Porto ; ces dernières vont jusqu'au 20 mai. Don Miguel faisait tous ses efforts pour mettre son escadre en état de prendre la mer ; mais les bâtimens qui la composent sont presque absolument dénués de tout approvisionnement, et, sous le rapport de la quantité et de la qualité des marins, dans un état tout-à-fait défectueux. L'ordre positif d'appareiller incessamment, donné par don Miguel ne pouvait en conséquence être exécuté. Voici la composition de cette flotte : *Don-Juan*, de 74; la *Princesa-Real*, de 52 (frégate); *Maya-e-Cardosa*(?), gros bâtiment de transport de 44 canons; la corvette la *Cybèle*, de 26; l'*Isabella*, de 22; la *Princesa-Real*, de 20; le *Tejo*, de 20; la *Providencia*, de 16; le *13 Mai*, de 10 canons.

L'amiral Sartorius était arrivé devant Porto avec son escadre un moment avant le départ de la *Confiance*. Cette escadre se composait de la *Doña Maria*, du *Don-Pédro*, de la *Rainha-de-Portugal*, du *Libéral* et du *Villaflor*. Sir Pulteney Malcolm est arrivé le 16 à Lisbonne, à bord d'un bateau à vapeur, et a arboré son pavillon sur le *Britannia*, vaisseau de 120 canons.

Le 16 mai, jour anniversaire de celui où, en 1828, fut fait la tentative d'établir à Porto le gouvernement constitutionnel, l'ennemi, au point du jour, a ouvert le feu de toutes ses batteries, et pendant toute la journée l'artillerie n'a cessé de donner sur la ville en y faisant de grands ravages; les boulets portaient presque tous. Plusieurs maisons ont beaucoup souffert, et plusieurs schooners ont été coulés bas. Les jours suivans le bombardement a continué avec plus ou moins de vigueur ; on s'attendait cependant toujours à ce que l'armée de don Pedro prendrait bientôt l'offensive; elle est lasse de Porto et ne désire que le combat. On ne manque toutefois ni de provisions ni d'argent. Les troupes de don Pedro composent actuellement un effectif de 20,000 hommes ; les soldats demandent hautement à se mesurer en plaine avec l'ennemi.

Le bateau à vapeur le *Birmingham* qui a appareillé dernièrement de Falmouth, porte à Porto une vingtaine d'officiers anglais avec 350 soldats de la même nation. La *Ville-de-[illegible]* [illegible] capitaine de marine Napier et plusieurs autres officiers avec 200 marins éprouvés. A bord de ce bâtiment se trouve aussi le baron Adolphe de Muller, polonais, et M. Pâte, ami particulier du marquis de Palmella. On a embarqué sur ce bâtiment une quantité considérable d'espèces. Ces deux navires seront rejoints par le *Comte de Pembroke* et le *Britania*, tous deux bateaux à vapeur, et trois autres bâtimens qui doivent porter à Oporto des hommes, de l'argent et des approvisionnemens de toute espèce. Parmi les officiers de distinction qui font partie de cette expédition, on remarque le général portugais Moira, et le général polonais Ramorino.

Paris, 30 mai.

INSURRECTION EN TURQUIE.

—Les nouvelles de Bosnie, qui représentaient hier l'insurrection de ce pays comme à peu près apaisée, sont aujourd'hui tout-à-fait contraires. Elles annoncent que l'insurrection prend chaque jour plus de gravité ; des places fortes pourvues de munitions sont tombées au pouvoir des révoltés, dont les rangs se grossissent de toute la partie virile de la population. On s'attend à la voir prochainement prendre l'offensive et envahir l'Albanie. On craint aussi que la présence des troupes russes sur le territoire ottoman ne fasse éclater le soulèvement de la Bulgarie et de la Romélie, que le sultan n'a jusqu'ici comprimés qu'avec peine. Ainsi, l'existence de la Porte-Ottomane va se trouver de nouveau menacée, et la question turque, que la conclusion de la paix avec Méhémet semblait avoir résolue, va se trouver de nouveau compliquée d'un autre côté.

—Les nouvelles de Constantinople en date du 8 mai, que le gouvernement vient de rendre publiques, nous apprennent que tout sujet de mésintelligence a cessé d'exister entre la Turquie et l'Egypte puisque le sultan s'est déterminé à céder aux représentations des ambassadeurs de France et d'Angleterre et d'abandonner enfin à Méhémet-Ali la posession non contestée du district d'Adana. Le hatti-schériff ou firman d'amnistie, proclamé *le 6 mai* à Constantinople, peut être regardé comme la déclaration solennelle de la conclusion définitive de la paix, faite par la Porte-Ottomane. Il est bon de remarquer que depuis quelques mois on ne cesse de nous répéter que l'influence russe est toute puissante sur l'esprit du sultan Mahmoud, et que l'amiral Roussin se trouve réduit à un rôle passif, à une impuissance qui équivaut presque à une complète nullité. Or, on n'ignore pas que depuis la conclusion du traité préliminaire qui a eu lieu au camp d'Ibrahim, l'ambassadeur de Russie n'a cessé d'employer toute son *influence* pour déterminer le sultan à se montrer inflexible sur la question de la cession d'Adana, lui offrant pour garantir les conséquences de sa fermeté, le secours de toute la puissance moscovite, et offrant de chasser les Arabes de l'Anatolie par la seule force des bayonnettes russes; tandis que l'amiral Roussin s'efforçait de donner au divan des conseils plus prudens et surtout plus conformes aux véritables intérêts de la Porte.

C'est certes une singulière confirmation donnée à l'opinion de la prépondérance de la politique russe à Constantinople que ce firman du 6 mai qui proclame le triomphe de la diplomatie française et le rejet des conseils et des offres de la cour de Saint Pétersbourg. *Peut être verra-t-on enfin* que ceux qui ont préféré compter sur les événemens plutôt que de se laisser prendre aux suggestions intéressées des correspondans russes des journaux allemands, pour se former une opinion motivée sur le véritable état des négociations relatives à l'affaire d'Orient, n'ont pas perdu pour attendre et pour se montrer peu accessibles aux fâcheuses impressions que d'autres ont cherché à exploiter avec tant d'empressement, parce que leur *patriotisme* s'accommode à merveille de tout ce qui tend à porter atteinte à la puissance et à la dignité de leur pays à l'étranger.

Il n'est pas inutile d'observer aussi que les journaux de l'opposition, pour se consoler de la terminaison de la question égyptienne, se rejettent sur ce qu'ils appellent la *question russe*, qui, selon eux, reste toujours pendante. En vérité, le moment est bien choisi pour exalter la puissance de la Russie et faire craindre de sa part des difficultés plus grandes encore que celles qui viennent d'être surmontées. (*Constitutionnel.*)

—Le général Romarino doit quitter Paris d'ici à huit jours pour se rendre en Portugal où il conduit à don Pédro un fort détachement de volontaires. Il a depuis quelques jours de fréquentes conférences avec le marquis de Rézende, *chargé d'affaires de la reine dona Maria.*

On nous écrit de Saint-Omer :

"Les prisonniers de guerre hollandais faits à Anvers, ont reçu l'ordre de se tenir prêts à s'embarquer pour la Hollande, en vertu du dernier traité. En conséquence, Saint-Omer, Béthune, Aire, vont être de nouveau entièrement occupés par des troupes françaises."

—Notre correspondant d'Ancône nous mande, à la date du 19 courant, que ce jour il était entré dans le port un brick (la *Ménagère*) qui a amené de Toulon, en vingt-un jours de traversée, [illegible] et trois officiers pour le 66e régiment. Un brick [illegible] le même jour de Marseille, avec des effets d'équipement et des sabres pour les troupes françaises.

—Quelques républicains ont manifesté le désir de faire quelques troubles le 5 du mois prochain. La police en ayant été instruite a déjà pris des mesures et l'on peut dire à l'avance que la tranquillité ne sera pas troublée le premier anniversaire des scènes à la vérité déplorables de l'année dernière.

—Un courrier extraordinaire venant de Madrid, est arrivé avant-hier au soir chez M. le duc de Broglie. Ce courrier est porteur de nouvelles datées du 23, et relatives à la question du Portugal. Par suite de la réception de ces nouvelles, M. le comte de [illegible], chargé d'affaires d'Espagne, et M. Astorg, chargé d'affaires d'Angleterre, ont été mandés chez M. de Broglie, et à la suite de cette conférence, l'ambassadeur d'Espagne a expédié un courrier extraordinaire pour Madrid.

—Tout se prépare dans la citadelle de Blaye pour le prochain départ de la duchesse de Berri ; cependant il ne sera peut-être pas aussi prompt qu'on le croyait d'abord, s'il est vrai, comme on nous l'assure, que la comtesse Hector Lucchesi-Palli ait demandé au gouvernement de prolonger à Blaye son séjour afin d'avoir le temps de terminer des affaires de famille. A cet effet, on parle de l'arrivée prochaine à la citadelle de M. Berryer, député, chargé par la prisonnière de la diriger dans l'administration des biens qu'elle possède encore en France.

De son côté, M. de Mesnard a, dit-on, affermé les siens pour quinze ans; ce qui commence à faire croire qu'enfin les chefs carlistes prennent leur parti.

—Aussitôt son arrivée à Vienne, M. le comte de Saint-Aulaire a expédié un courrier à M. de Broglie pour demander des instructions plus larges que celles qu'il avait reçues en partant de Paris.

On assure que ce diplomate a trouvé le cabinet de Vienne beaucoup plus préoccupé de la marche des esprits en Allemagne que de l'influence de la Russie sur les destinées de la Porte ottomane.

On ajoute que l'Autriche est toute préparée à la dislocation de l'empire turc, dans laquelle une large part lui serait assurée par une convention avec la Russie, et que lord Palmerston et M. de Talleyrand en ayant eu connaissance, ont vivement protesté par une note des plus explicites adressée au prince de Metternich.

En attendant la réponse à sa dépêche, on pense que M. de Saint-Aulaire évitera de s'expliquer sur les affaires d'Italie.

Nous sommes loin de garantir ces détails, mais nous les tenons d'une personne ordinairement bien informée et dans laquelle nous avons beaucoup de confiance. (*Constitutionnel.*)

Paris, 24 mai.

—Un officier supérieur attaché au général Solignac a été reçu hier en audience particulière par le roi, à qui il a rendu compte de la situation réelle de l'armée libératrice.

D'après ses rapports, tout porte à croire que la cause de doña Maria sera bientôt celle de tout le Portugal.

On assure qu'un secrétaire du ministre des affaires étrangères est parti ce matin pour Madrid, chargé d'une mission importante auprès de la jeune reine d'Espagne.

—Les dernières nouvelles reçues d'Alger sont d'une nature peu satisfaisante ; l'absence du gouverneur militaire se fait sentir, et la discipline est chaque jour moins sévère.

Il devient instant de porter remède à ce mauvais état des choses, et si M. le maréchal Clausel persiste à refuser ces fonctions importantes, il faut absolument que le ministère fasse un choix, car un pareil état de choses ne saurait durer.

Des nouvelles maritimes d'Alexandrie du 20 mars, portent que les préparatifs de la flotte égyptienne sont poussés avec vigueur et qu'une grande quantité de troupes de débarquement se réunissent dans ce port.

—Il n'est plus question du retour des troupes françaises qui s'étaient concentrées à Navarin pour s'embarquer. On dit même aujourd'hui qu'il ne serait pas impossible qu'elles reçussent des renforts.

—Le gouvernement a reçu des nouvelles des intrigues qui ont lieu dans le canton de Vaud dans l'intérêt de la branche aînée.

Les documens qui lui ont été transmis l'instruisent en outre que des émissaires légitimistes partent journellement de ce canton pour l'Ouest et pour les provinces du Midi.

Un agent secret a été envoyé en Suisse pour surveiller les manœuvres des partisans de la famille déchue.

—Cent cinquante officiers polonais du dépôt de Bergerac ont reçu l'ordre de se diriger sur le département des landes pour y établir leur résidence.

ANGLETERRE.

Londres, 26 mai.

—Le duc d'Orléans est arrivé hier à Londres, de retour de sa tournée à Manchester et à Liverpool, afin d'assister au lever du roi.

S. A. R. doit partir ce soir ou demain pour retourner en France. (*Sun.*)

—Une lettre de Falmouth, datée de dimanche, annonce que le marquis de Palmella, le capitaine Napier et plusieurs autres officiers de distinction se sont embarqués pour Porto, à bord du bateau à vapeur le *Waterford*. Un grand nombre d'autres bateaux à vapeur et bâtimens de transport ont dû mettre hier à la voile pour la même destination, sous le commandement d'un officier anglais de haut grade; en conséquence, nous devons nous attendre à voir dans un mois frapper le grand coup pour lequel on se prépare depuis si longtemps. Sous le point de vue militaire, les chances sont décidément en faveur des constitutionnels, telle est l'opinion du duc de Wellington ; mais S. G. pense que le duc de Bragance ne doit pas compter sur l'appui du peuple, sans lequel il lui est impossible de rien faire; nous supposons que le duc sera trompé dans ses prévisions.

—Le public et les spéculateurs de la bourse attendent avec anxiété l'arrivée de Hollande du *Batavia*, qui doit apporter la ratification du traité hollandais, qui, s'il faut en croire des lettres particulières arrivées hier, a déjà reçu la sanction royale. Ainsi nous devons nous attendre à recevoir d'un moment à l'autre cet important document.

ALLEMAGNE.

Nuremberg, 18 mai.

Le 1er. de ce mois, une réunion de plus de cent personnes a eu lieu dès le point du jour sur le Valpurgisberg, non loin de Fortebtein; une enquête vient d'être ordonnée pour découvrir les noms des assistans et l'objet de leurs délibérations. *Gazette de Neckar.*

Francfort, 19 mai.

On a remarqué ici que, depuis quelque temps, même les lettres de commerce qui arrivent d'un certain état allemand par la poste ordinaire, avaient été ouvertes. *Idem.*

Altembourg, 13 mai.

Le journal officiel du gouvernement d'Altembourg annonce que l'on a trouvé des billets et des lettres de menaces, qui contiennent les provocations les plus outrageantes à un nouveau soulèvement contre l'autorité légitime; ils sont empreints d'un esprit de vertige, et parlent de dangers dont seraient menacées les personnes et les propriétés.

Le conseil municipal a promis 100 thalers de récompense à celui qui parviendra à découvrir l'auteur de ces lettres et billets. *Correspondant de Hambourg.*

Giessen(?), 21 mai.

Ce matin vers cinq heures trois étudians ont été arrêtés dans leurs chambres, par ordre du sénat de l'université, et conduits en prison. On ignore les motifs de cette arrestation. A dix heures il est arrivé une compagnie du 2e. bataillon du 3e. régiment de ligne, en garnison à Friedberg, sans qu'on l'attendît. On est d'autant plus étonné de l'arrivée des troupes, que l'on ne conçoit en aucune façon ce qui peut l'avoir déterminé.—*Gaz. des postes de Francfort.*

LITTERATURE ANGLAISE.

Mœurs de Benarès.

Le rajah de Bénarès, quoique dépouillé de la puissance exercée par ses ancêtres, conserve son titre et un revenu en proportion de la réduction de son rang; il réside à Ramnaghour, palais fortifié situé à quelques milles en remontant la rivière ; il possède en outre, dans le voisinage des cantonnemens, une vaste habitation construite dans le goût anglo-indien ; il s'y rend de temps en temps pour y traiter les familles des officiers civils et militaire de la *station*, durant la célébration de quelques unes des fêtes les plus renommées de l'Indostan. Le bon goût et la courtoisie du rajah se déploient avec avantage à l'époque du *houli*. Le principal amusement de cette fête consiste à saupoudrer les passans d'une poussière rouge. Les pluies de dragées du carnaval en Italie ne sont rien auprès du déluge dont on est assailli dans ces occasions. Les vêtemens blancs du pays ne tardent pas à prendre une nouvelle couleur, et quand à la fin la poussière se trouve détrempée avec l'eau, il est impossible de s'aventurer dehors sans devenir rouge de la tête aux pieds. La population musulmane participe à ce plaisir, et dans ces momens de licence universelle les Européens eux mêmes ne peuvent en décliner leur part. On voit de jeunes officiers tout couverts de cette ondée, et les dames ne sont pas toujours sûres de trouver grâce pour leur toilette. Aussi, le beau sexe invité naguère par le rajah vit-il avec grand plaisir substituer aux sacs de poussière des corbeilles de feuilles de roses, galanterie fort coûteuse dans ce pays où chaque rose est soigneusement réservée pour la fabrication de cette essence célèbre dont chaque famille indienne fait une prodigieuse consommation. Les jardiniers indiens sont vivement choqués de voir la manière dont les dames européennes cueillent ces fleurs, ne se contentant pas de choisir celles qui sont entièrement développées, coupant des branches entières couvertes de tendres boutons. Le prix qu'on attache à cette fleur justifie la colère d'Azor contre le marchand qui avait osé en cueillir une seule, et les menaces de mort qu'il lui fait dans le conte oriental.

Lors des fêtes que donne le rajah de Bénarès, le *nautch* (ballet) est toujours exécuté dans toute sa splendeur. Pour les Européens, ce spectacle est bientôt fastidieux. Mais les naturels du pays ne se lassent jamais de contempler les exercices de leurs danseurs, et restent assis toute la nuit avec une patience exemplaire, les yeux sans cesse fixés sur les groupes qui se succèdent sans interruption. Dans ces sortes de réunion, la compagnie occupe des sièges à l'extrémité d'une vaste salle richement illuminée. Des deux côtés sont rangés les domestiques, tous fort curieux d'assister à ce spectacle ; une partie d'entre eux se tient à l'autre extrémité, prête à introduire les artistes de la danse.

Les groupes, qui arrivent en tournant en cadence sur eux-mêmes, se composent de sept personnes. Deux seulement forment la danse. Elles avancent et se placent vis-à-vis de l'assemblée; trois autres sont des musiciens qui les suivent et restent en arrière; de chaque côté se plante un *mussaulchie* (porteur de torche) avec son flambeau qu'il élève et abaisse en suivant le mouvement des bras et des pieds des danseuses. Ces femmes présentent à l'œil des formes très pittoresques quoique un peu chargées par les plis volumineux de leur vêtement. Ce vêtement consiste en une paire de pantalons de soie de couleur claire, ornés de bordures et de broderies d'argent, et assez longs pour ne laisser voir qu'en passant les riches anneaux à grelots qui entourent les chevilles. Leurs orteils sont couverts de bagues ; une chaîne d'argent large et plate se croise sur le cou-de-pied. Par-dessus le pantalon elles portent une jupe d'étoffe précieuse ayant au moins douze largeurs semée d'ornemens à profusion et garnie de larges bordures d'or ou d'argent terminées par des franges épaisses de même matière. La *courtie* ou veste est d'une dimension ordinaire, mais presque entièrement cachée sous un voile immense qui fait plusieurs tours sur la poitrine, et retombe devant et derrière en larges pointes. Sa garniture répond à celle de la jupe ; quelquefois elle est formée des plus riches et des plus précieux tissus de Bénarès. Les mains, les bras et le cou sont couverts de joyaux la plupart du temps d'un grand prix et les cheveux relevés avec des rubans d'argent sont attachés par des aiguilles du plus beau travail. Le bord des oreilles est percé, tout autour, d'une multitude d'anneaux qui forment une espèce de frange. L'anneau du nez est du diamètre d'un écu couronne; il est formé d'un fil d'or fort mince. Une perle et deux autres bijoux y sont suspendus et s'agitent autour de la bouche non sans donner au visage un air étrange et peu flatteur.

A l'exception de ce vilain ornement, le costume des danseuses de ballet, quand elles sont jeunes et jolies et qu'elles n'ont pas encore adopté la coutume de noircir leurs dents est non seulement fort riche, mais même d'un bon effet. Toutefois il exige une taille élevée et gracieuse pour rendre supportable la lourde masse d'étoffes dont il se compose, et qui [illegible] pour toutes. Ces danseuses sont en [illegible]. Elles commencent ordinairement leur chant par un diapason extrêmement aigu, qu'elles soutiennent aussi long-temps qu'il leur est possible; elles n'ont pas la moindre idée des modulations variées de la voix. Quant aux instrumens qui leur servent d'accompagnement, ils ne sont pas moins barbares. Ils consistent en deux sortes de guitares d'une forme inconnue et en deux tambours [illegible] dimension qui se frappent de temps en temps et qui [illegible] tristement avec les inflexions de la voix, dont quelques-unes sont plaintives et assez douces. Leur danse est encore plus étrange et moins intéressante que leur musique. Leurs pieds quittent rarement le sol; elles ne font que glisser sur le parquet en élevant les bras et [illegible] voile tandis qu'elles décrivent une ligne droite ou un cercle. Ces figures sont répétées avec une monotonie constante et reproduites par les groupes qui viennent après. Cependant on dit que dans certaines occasions les spectateurs se sont transportés d'enthousiasme à la vue des grâces d'une danseuse favorite, au point de déchirer leur [illegible] vêtemens en faisant retentir l'air des cris de *wah! wah!* Mais des démonstrations si passionnées de plaisir sont extrêmement rares. Les hautes classes de la nation ont ordinairement un air très grave et conservent difficilement leur dignité en public par des signes quelconques d'émotion. En général l'assemblée [illegible] un sérieux imperturbable, et les signes du plaisir [illegible] danseuses. Les *mussaulchies* [illegible] témoignent leur approbation [illegible] parlent un langage inexprimable [illegible] leur côté, ravis en apparence, [illegible] aux yeux leurs jouissances par [illegible] mais encore font entendre fréquemment [illegible] exclamation *bhote! bhote!* Mot intraduisible et [illegible] de quelque chose.

Les Européens auraient peine à juger du mérite relatif des danseuses, mais les Indous leur accordent différens degrés d'estime. La célèbre Nickie de Calcutta a occupé long-temps en Orient le rang de *prima donna*. Dans l'Inde une réputation [illegible] établie n'a rien à redouter de l'amour de la nouveauté, ou de la concurrence des réputations naissantes. La mode ne change pas, les nouvelles méthodes sont proscrites, et les chants d'un ange qui seraient autres que ceux de Nickie produiraient un [illegible] effet. Quelques cantatrices anglaises [illegible] qui se sont essayées [illegible] entendre à Calcutta, ayant appris que le roi de Oude était amateur passionné de musique se rendirent à Lucknow dans l'espoir que la perfection de leur exécution leur procurerait un engagement à la cour. Elles échouèrent; elles n'avaient ni les poumons, ni la puissance de cris nécessaires pour charmer des oreilles indiennes, et en furent pour leur tentative.

Un *nautch* (ballet) donné par un grand personnage se termine ordinairement par un feu d'artifice, genre de spectacle dans lequel les artistes indigènes excellent, et qui est bien propre à effacer l'ennui causé par la monotonie de la danse.

Beaucoup de danseuses sont fort riches et payées très cher. Celle dont nous venons de parler reçoit 1000 roupies (2,500 fr.) par soirée.

Un autre spectacle fort en faveur à Bénarès à l'époque de la grande fête appelée *Duwalli*, est une illumination générale de la ville. Dans ces occasions, on garnit toutes les saillies des bâtimens et des maisons de petites lampes à l'huile qui fournissent une lumière vive et claire, et scintillent de loin comme une multitude innombrable d'étoiles. Du milieu du fleuve, le coup d'œil est admirable.

Bénarès est renommé pour sa fabrique de jouets d'enfans en bois et en poterie, qui sont en même temps des idoles pour la parure des temples. (*Asiatic Journal.*)

Commercial.

Havre, 31 mai.

COTON.—Les achats faits par le commerce ont été limités, depuis notre dernier rapport, mais les spéculateurs ayant encore pris 200 balles des E.-U. courte soie, il s'en est suivi une nouvelle hausse de 1 à 2 centimes par demi-kill. sur toutes les sortes.

Les ventes et transactions depuis huit jours s'élèvent à [illegible] balles, comme suit; 2150 balles Louisiane de 97 à [illegible] (ce dernier prix ayant été donné pour un lot de [illegible] balles de choix); et 1730 Upland, Mobile, Alabama ou Tennessee de 90 à 109 ; le tout à l'acquitté.

Les arrivages consistent en 109 balles Para et le chargement du brick *Cervantes*, arrivé ce matin de la Nlle-Orléans, consistant en 703 balles.

Exist. ce jour, 25526 b. sur lesquelles [illegible] E.-U.
Do. l'an dernier, 25112

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Othello, Fulton, Philadelphie, S Thompson & Co.
Navire Ohio, Barker, Boston, Stetson & Avery.
Brick Massachusetts, Fletcher, New-York, L H Gale.
Brick Manuelita, Vinent, Havane, Courval, Acebo & co.

Arrivés.

Bateau de remorque Whale, des passes, ayant mis en mer le navire Republic, le brick Rhoderick Dhu et la goël. Zembica. Il a amené dans le port les navires Concordia et Brant, les bricks Harriet et Viscaina, et la goël. Pearl.

Navire Bolivar(?), Childs, du Hâvre. Pour les noms des consignataires voyez la partie anglaise.

Navire Concordia, Upton, du Hâvre,
Navire Brant, Gregorius, de Londres.
Brick Harriet, Gibbs, de Boston.
Brick Viscaina, Gomez, de la Havane.
Goël. Pearl, Chester, de Rio-Grande.
Bateau à vapeur Huron, Huling, de St. Louis, avec un chargement assorti.
Bateau à vapeur Criterion, Sparrahawk, de Cincinnati, avec un chargement assorti.
Bateau à vapeur Waverley, Cresse, de Plaquemine.
Bateau à vapeur Bonita, Swaim, du Bayou-Sara.
Bateau à vapeur Adelphe, Walesbare, venant de la côte.
Au Détour—goëlette Sarah, de Tabasco.

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de 6,00 par baril ; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi) 41 onces de pain pour un escalin. 22 juillet

VOL.—Des voleurs sont entrés dans les appartemens de M. Simpson, rue Royale, No. 216, et ont pris une chaîne de sûreté d'or mosaïque, trois piastres et un portefeuille. M. Simpson serait très-obligé à celui qui a enlevé ces objets de lui rendre son portefeuille (par la poste) qui ne contient rien de valeur pour qui que ce soit, mais auquel il tient beaucoup. 22 juil—2

A VENDRE à bon marché—Une excellente CHARRETTE à eau, avec une barrique peinte, en bon état. S'adresser à la Banque de la Louisiane.
22 juillet—3

AVIS—Tous ceux qui doivent à la faillite de M. Pierre Pujol Perret et ceux auxquels cette faillite peut devoir, sont priés de venir payer dans le plus bref délai entre les mains de M. F. B. Le Beau, syndic des créanciers, ou de présenter leurs créances avec pièces justificatives, afin que le susdit syndic puisse faire son tableau de distribution. S'adresser rue Toulouse, No. 60, entre Chartres et Royale. 22 juillet—5

COTONS (crus à draps) d'Appleton convenables aux marchés Mexicains, en débarquement et à vendre par
22 juillet LINCOLN & GLENN.

LES soussignés ont reçu par le navire Concordia, du Hâvre, et offrent à vendre,
8 bales Bretagne étroite,
4 dito dito large,
700 Damejanes vides de 5½ gallons,
79000 Tuiles à crochets,
10 balles Couvertes de 3 points.
Aussi, en magasin—Vitres de Baltimore, grandeurs assorties, Couvertures en coton, Champagne de première qualité, Vin de Marseille en barriques, Rum du pays, Poivre de Sumatra, Cire blanche de la Havane, ayant droit au *debenture*.
22 juillet A. QUERTIER & BOUTIN.

AVIS.—Ayant été facilité par mes amis, je préviens le public et mes amis que je partirai vers le 1er. août, pour le nord, pour chercher un assortiment de marchandises, tel que bijouterie, montres, &c., et je me chargerai de tout espèce d'ordres que l'on pourra me donner, en attendant j'offre un assortiment de pendules et pots-à-fleurs à bon marché.
N.B. Les personnes qui me doivent sont invitées à solder leurs comptes et celles auxquelles je puis devoir à présenter les leurs. L. MUH,
22 juillet rue de Chartres, No. 113

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.

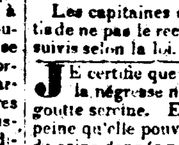

IL s'est absenté le 14 du courant, de la distillerie de MM. Millaudon & Silvestre du faubourg Lacourse, le nègre nommé BILL ou WILLIAM, âgé d'environ 30 ans, taille de cinq pieds trois pouces, mesure française, fortement constitué.
La susdite récompense sera donnée à celui qui le ramènera à son maître, ou le fera mettre dans une des geôles de cet état.
Les capitaines de navires et bateaux-à-vapeur sont avertis de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi. 22 juillet—4

JE certifie que M. Jean RAPALLO a traité chez moi, la négresse nommée Catherine, qui était menacée de la goutte sereine. Elle avait la vue si faible, que c'est avec peine qu'elle pouvait se conduire. Après trois semaines de soins donnés par M. Jean Rapallo, sa vue s'est parfaitement rétablie, et la négresse a repris ses travaux ordinaires. N.-Orléans, 19 juillet. LAUDUC.
22 juillet

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 24 août 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Félicité Bunel, veuve François Mayronne père, les esclaves et biens fonds ci-après décrits savoir :

ESCLAVES.

Rosalie, négresse créole, âgée de 40 ans, maladive.
Lucien, nègre créole âgé de 18 ans, cuisinier, cocher, bon drayman et bon sujet.
Lindor, nègre africain, âgé de 35 ans, manœuvre, ayant une hernie.
Félicité, négresse créole, âgée de 35 ans, sachant faire un peu de tout.
Joe, nègre américain, âgé de 35 ans, bon charretier, depuis long-temps dans le pays.
Climène, négresse âgée de 35 ans, blanchisse, un peu cuisinière, un peu maladive, bon sujet, et son enfant, nommé Annette, âgée de 8 ans.
Eulalie, négresse créole, âgée de 30 ans, bonne marchande de lait.
Thérèze, négresse américaine, âgée de 22 ans, bonne blanchisseuse.

BIENS FONDS.

1° Un terrain situé dans le faubourg Washington, formant l'encoignure des rues St-Ferdinand et Casa-Calvo, ayant [mesure américaine] 53 pieds 3 pouces de face à la rue St-Ferdinand sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Casa-Calvo, lequel terrain est désigné par le N° 1, de l'ilet N° 3, sur le plan dressé le 1er. juin 1831, par le voyer de la ville, et déposé le 10 juin 1831, en l'étude de Charles Janin, alors notaire, ensemble une maison neuve entre poteaux, cuisines et autres bâtisses et dépendances du dit terrain, excepté les pigeonniers qui appartiennent à M. Cardanner.

2° Un terrain situé dans la rue Dumaine partie Nord-Est, entre les rues Royale et Bourbon, ayant en mesure anglaise, 64 pieds 2 pouces de face à la rue Dumaine sur une première profondeur de 130 pieds, s'élargissant ensuite de manière à avoir 67 pieds 5 pouces de large sur une profondeur ultérieure de 21 pieds, borné du côté de la rue Royale par les propriétés de MM. Habine, Arsène Blanc et Paul Lacroix sur une étendue de 161 pieds en profondeur, et borné du côté de la rue Bourbon par la propriété de M. Cazenave, le long de laquelle le dit terrain s'étend à 161 pieds 3 pouces de profondeur; ensemble toutes les bâtisses et constructions qui s'y trouvent ; laquelle propriété est sujette à un bail jusqu'au 1er juin 1834.

Conditions de la vente :—Les esclaves payables à 6 et 12 mois de crédit ; et les biens fonds à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale ; les dits billets seront divisés en autant de coupons qu'il conviendra à l'administrateur de la succession.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, register.
N B—Les actes de vente seront passés par-devant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.
22 juillet

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—*Vente par le Register des Testamens*—Samedi, 3 août 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu au coin des rues St. Ferdinand et Casacalvo, faubourg Washington, les meubles meublants et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de feu Estelle Mayronne. Conditions de la vente : comptant. Par ordre de la cour.
22 juillet W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 3 août 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feu Félicité Bunel, décédée, veuve de François Mayronne père, encoignure des rues St-Ferdinand et Casa-Calvo, les meubles meublants et autres effets mobiliers appartenant à la succession. Conditions de la vente : Comptant. Par ordre de la cour,
22 juillet W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—[illegible] Régister des Testamens—Mercredi, 31 du courant, à [illegible] heures de l'après-midi, il sera vendu dans la rue des [illegible], No. 8, faubourg Marigny, les meubles meublants et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de feue Zaïre Gamont, négresse libre.
Conditions de la vente: Comptant.
Par ordre de la Cour,
22 juil W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Daniel Swanson et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par Philip Canterbury, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et le dit curateur déchargé de ses fonctions.
Par ordre de la cour,
22 juil W F C DUPLESSIS, rég.

AVIS.—Le soussigné a ouvert un magasin rue Toulouse, dans la maison ci-devant occupée par M. C. Oger & Co, et il offre à vendre à des prix modérés, un assortiment complet de comestibles.
15 juil—6 OGER fils.

SANGSUES!!—SANGSUES!!—A vendre, des Sangsues de première qualité, à bord du brick South Carolina, de Marseilles, en face de la rue Jefferson.
13 juillet—3

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu Mardi, le 23 du courant, à la Bourse de Hewlett, à midi, un jeune nègre créole nommé JEAN BAPTISTE, âgé d'environ 13 ans.
Conditions—Au moment de la vente. L'acte de vente sera passé par G. Le Gardeur, not. [illegible], aux frais de l'acquéreur. 22 juillet—1

PAR J. LEVY & WHITING.

MARDI, 23 du courant, il sera vendu à 4 heures de l'après-midi, au No. 146, rue Victoire(?), faubourg Marigny, une quantité de meubles de ménage, consistant en chaises, *tables*, *verreries*, *&c.* Aussi, un lot de planches, barriques à eau, cricques, *&c.* 19 juil

PAR T. MOSSY.

SAMEDI, 27 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett, pour compte de M. L. G. Le Breton des Chapelles :
75 Actions de la Banque de l'Association Consolidée ; un nègre nommé Babou, âgé de 30 ans; Grégoire, âgé de 45 ans et Joe de 55 ans.
Payables à 6 mois de terme, en billets endossés à satisfaction. 15 juillet.

JOLIS SITES DE CAMPAGNE.

IL sera vendu le samedi, 14 septembre prochain, quatorze LOTS DE TERRE, situés sur la grande route de St. Jean, n'étant qu'à dix minutes de marche à cheval de la Bourse, et à quinze de là par le superbe chemin pavé, nouvellement établi, et des jolis établissemens de bains, &c. récemment érigés à l'embouchure du Bayou St.-Jean. Ces terrains sont élevés et secs et n'ont pas été inondés dans la crevasse de 1816. Chaque terrain mesure 30 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure française. Pour plus amples informations s'adresser à M. Isaac T. Preston, à la Nouvelle-Orléans, ou au soussigné, au port Pontchartrain.
12 juillet— J. W. BINGEY.

PAR H. J. DOMINGON.

COUR DES PREUVES.—*Succession de feu Jean Dayeson.*—En vertu d'un ordre de la dite cour, il sera vendu, lundi 22 juillet courant, à 10 heures du matin, dans la maison qu'occupait le défunt, rue Royale, entre celles d'Orléans et Ste. Anne, ses meubles meublants et les marchandises qui composaient son magasin.
Conditions : Les meubles meublans comptant, les marchandises pour toute somme au-dessous de $100 comptant; depuis $100 jusqu'à $200 60 jours, au-dessus de $200 jusqu'à $400, 4 mois et au-dessus de $400, 6 mois de crédit, en billet endossés à satisfaction. 16 juil—6

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 24 août 1833, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Estelle Mayronne, une négresse créole nommée Arthémise, âgée de 22 ans, parfaite blanchisseuse et bonne garde malade et Antoine son enfant, âgé de 5 ans et demi.
Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque, lesquels billets seront divisés en autant de coupons qu'il conviendra à l'administrateur de la succession.
Par ordre de la Cour,
22 juil W F C DUPLESSIS, rég.

Rose Aspasie f. c. l. vs. Ignace Pena.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente lundi, 5 août prochain, à 5 heures, au Principal, un piano forté, saisi dans l'affaire ci-dessus.
22 juil L. DAUNOY, marshal.

Jennings vs. Thos. Prendergast.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente le vendredi, 20 août prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, un lot de terre, situé à l'encoignure des rues Baronne et Girod, mesurant 25 pieds dans la rue Girod sur 102 pieds 10 pouces de profondeur dans la rue Baronne, saisi dans l'affaire ci-dessus.
22 juil L. DAUNOY, marshal.

H G Tilghman vs. G Morrison.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi, 2 août, à midi, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un dray, cheval et harnais, saisis dans la demande ci-dessus.
22 juil L. DAUNOY, marshal.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—*W. L. Robertson contre Jas. Flood*—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu au café de la Nouvelle Bourse au coin des rues de Chartres et St. Louis, le Lundi 5 Aout prochain, à une heure P. M. une certaine négresse nommée Lucy, avec son enfant âgé d'environ six mois, Saisie dans l'affaire ci dessus.
17 juillet—8fs G. W. MORGAN, shériff.

COUR DE PAROISSE—Nicolas Noël(?) [illegible] *contre* les héritiers d'Adelaïde Lessassier(?) [illegible]. En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu au café de la Nouvelle Bourse au coin des rues St. Louis et Chartres, le lundi 22 juillet, à 1 heure de l'après-midi, deux lots de terre, N° 9 et 10, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, daté du 7 juin 1828; les lots sont situés dans le faubourg Franklin en cette ville; le N° 9, mesure 46 pieds 9 pouces de face à la rue Mandeville, sur 120 pieds de profondeur à la rue Morales et le lot N° 10, mesure 56 pieds 9 pouces de face à la rue Mandeville sur 120 pieds de profondeur—saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions : cent seize piastres comptant, la balance à un et deux ans du 20 avril dernier.
17 juil—3 G W MORGAN, shériff

DEMANDE D'UN COMMIS.

UN jeune homme muni de recommandations ayant une bonne main et possédant un peu la tenue des livres, requiert de l'emploi en s'adressant de suite, par lettres, A. Z. No. 217 au bureau de la poste. 19 juillet.

UN jeune allemand d'habitudes très-régulières, et qui a fait de très bonnes études, désirerait trouver un emploi comme instituteur dans les environs de la ville. Il enseigne le français, l'anglais et la musique vocale ; il est pourvu des meilleurs recommandations. S'adresser à M. GABRIAC, encoig. Julia et Levée.
19 juil—1

PAR un avis, en date du 1er. juillet dernier, les Srs. Jn. Dufart & A. Baron, avaient déclaré être en société sous la raison de *Jn. Dufart & A. Baron*. La nouvelle maison se chargeait de liquider les affaires faites en participation depuis le mois de mai 1832 ainsi que les affaires commerciales individuelles.
Le Sr. Dufart à son départ pour Véra-Cruz, ayant pris avec lui, les livres, correspondances, et tout ce qui est nécessaire pour établir la liquidation, et donner aux personnes auxquelles il doit, une connaissance exacte de sa situation, je préviens le public que j'ai chargé de ma procuration le Sr. Théodore Bailli Blanchard, parti pour Tampico sur la goëlette Eliza Thomes, le 14 courant, pour régler mes affaires avec le Sr. Dufart et que, d'après les faits énoncés ci-dessus, il ne peut plus exister de société entre les dits Srs. Dufart & A. Baron.
Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1833.
19 juil—3 A. BARON.

ANTOINE BEL, ayant fixé son départ à la fin de cette année, a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'il vendra aux prix les plus modérés, les marchandises qu'il a en magasin, jusqu'à la fin d'août, époque à laquelle il doit livrer la maison qu'il occupe ; il prie en même temps les personnes qui peuvent lui devoir, de vouloir bien solder leurs comptes, ou de venir régler avec lui.
19 juil—19

LE DOCT. THOMAS partant dans les premiers jours d'août prochain, pour un voyage de quelques mois, prie les personnes à qui il doit de lui présenter leurs comptes pour être soldés ; et celles qui lui doivent, de vouloir bien payer, soit entre ces mains, soit entre celles de M. Baliz, son chargé de recouvremens.
Il offre à louer la maison qu'il occupe, encoignure Royale et d'Orléans, jusqu'à la fin de mars 1834, engageant ceux qui en auraient envie à venir la visiter, afin de s'assurer par eux mêmes combien elle est agréable à tous égards; il vendra à l'amiable l'ameublement de la dite maison et plusieurs autres objets, tels que Livres, quelques Instrumens de Chirurgie, &c. &c., jusqu'au 1er. août, où il tiendra un encan du reste, par l'intermédiaire de MM. Tricou & Canonge. 10 juil—15

AVIS.—Le soussigné a arrêté entre les mains d'un nègre esclave, une montre d'or déjà ancienne et qu'il suppose avoir été volée. Elle sera remise à toute personne qui la réclamera en la désignant exactement et en payant les frais du présent avis. J. MACE,
Hofloger, rue de Chartres, No. 153, encoignure Toulouse. 17 juillet—3

LES soussignés ayant formé une société sous la raison de F. Henry & Laurans, depuis le 1er. juillet courant, donnent avis au public et à leurs amis en particulier, qu'ils auront constamment un bel assortiment de comestibles et marchandises sèches. Ils feront tout leur possible pour satisfaire aux demandes de leurs amis de la campagne, qui voudront bien les honorer de leur confiance. Leur magasin est situé rue St. Pierre, vis-à-vis la place d'armes. F. HENRY,
17 juillet—8 W. LAURANS.

WHISKY, MAIS, &c.—200 sacs Maïs, [illegible] chaque, 37 barils Whisky, 7 dito Huile de Palmachristi, en magasin, à vendre par GRAY, [illegible] & Co.
15 juillet 28 Nouvelle Levée

AVIS—Ceux qui doivent à C. Oger ou à C. Oger & Co., sont priés de venir payer sous le plus court délai avec les [illegible], s'ils ne veulent être poursuivis devant les tribunaux.
JOHN A. MERLE,
12 juillet—6 F. H. PETITPAIN.

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement du navire Huntsville, les articles suivans qu'ils ont reçus de France :
Parapluies 36 pouces [illegible], dressés [illegible]; [illegible]les du dernier goût ; Batistes blanches [illegible]; Mouchoirs de batiste unis, [illegible]; Bonnets de [illegible] pour enfants ; [illegible] unies, [illegible] couleurs, pour robes [illegible]; Schals [illegible], et un assortiment de [illegible] de toutes les qualités et toutes les largeurs.
15 juillet—6 [illegible] FRERES.